



Garde d'enfant prématuré...

Par Soaztek

Bonjour,

En fait j'aurai 2 questions.

Pour commencer ma situation :

Je suis tombée enceinte, le père m'a demandé d'avorter, j'ai refusé, il m'a quitté au 3ème mois de grossesse, et est reparti vivre chez son père à 300 kms. Nous n'avons jamais été domicilié ensemble. Le bébé est né prématurément au 7ème mois, mais il l'a reconnu.

Il n'a pas de CDI, peut être bientôt, mais s'il travaille il devrait faire gardé le bébé, il est hébergé chez son père et c'est son premier enfant.

Moi je suis en CDI depuis 13 ans, je vis en appart avec mes 2 enfants d'une première union, et si j'ai la garde je prends un congé parental de 3 ans.

Par contre je ne refuserais jamais qu'ils se voient, mais je veux la garde ...

1ère question :

Il veut prendre le bébé à sa sortie de l'hôpital et l'emmener à 300 kms, en a-t-il le droit ? Suis-je son tuteur légal, même sans jugement ? Puis-je prévenir le personnel soignant de ne pas le laisser partir avec ?

Sinon, que puis-je faire pour être sûre de l'avoir ? Que pourrait-il se passer le jour de la sortie, si on fait barrage tous les 2 ?

2ème question :

A-t-il des chances d'en avoir la garde un jour, qu'un juge décide de séparer mes enfants, s'il le demande ?

Il reçoit beaucoup d'aide financière de son père, il pourrait même lui trouver une grande maison gratuite à la campagne, alors que pour moi et mes 2 enfants les fins de mois sont parfois difficiles dans notre HLM ...

Merci à tous ceux qui auront pris le temps de lire mes questions et à tous ceux qui répondront ...

Signé : Une maman désespérée !!!

Par Soaztek

Bon pas de réponses à mes questions !!

Tant pis ! Merci quand même !!